



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Immigration : Alpes-Maritimes

Question écrite n° 50545

Texte de la question

Mme Martine Daugreilh attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le nombre croissant d'immigrés clandestins interpellés sur la Côte d'Azur, depuis plusieurs mois, ou d'étrangers refoulés aux frontières, faute de posséder les papiers requis pour pénétrer sur le territoire national. Malgré les mesures adoptées par le gouvernement italien au mois de septembre 1990, le phénomène reste particulièrement inquiétant et il semble qu'il existe de véritables filières organisées pour favoriser le passage de ces clandestins dont beaucoup continuent à venir d'Italie. Il apparaît donc comme nécessaire de renforcer les effectifs de surveillance de la frontière franco-italienne, non seulement sur le littoral, mais aussi dans les zones montagneuses, afin d'éviter que des milliers de clandestins, qui ne font pas partie des 5 000 arrêtés par notre police, ne viennent s'installer en France. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il compte rapidement prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - La pression migratoire irrégulière, qui s'exerce à la frontière franco-italienne, enregistre une baisse sensible. Au cours des neuf premiers mois de l'année 1991 et par rapport à la même période en 1990, le nombre de non-admis à la frontière a diminué de 3,75 p 100 (7 429 pour 7 150). Quant au nombre d'étrangers interpellés après entrée irrégulière en France, il a diminué de 5,35 p 100 (4 256 pour 4 028). La création d'un commissariat franco-italien le 26 juin 1990, l'excellente coopération des polices des deux pays et l'efficacité des brigades frontalières mobiles, dont les effectifs ont été renforcés, expliquent les bons résultats obtenus à ce jour. Ceux-ci devraient s'amplifier lorsque les parlements italien et français auront ratifié l'accord de readmission franco-italien qui prévoit notamment la création de BFM communes. La frontière franco-italienne a représenté, en 1990, 14,7 p 100 du pourcentage national pour les non-admis aux frontières françaises et 45,5 p 100 de ce même pourcentage national en ce qui concerne les étrangers en situation irrégulière interceptés après la frontière. Les Marocains occupent la première place de cette pression migratoire avec 1 450 non-admis et 591 irréguliers pour les neuf premiers mois de l'année 1991. Ils sont suivis par les Tunisiens avec 712 non-admis et 592 irréguliers puis, fait nouveau, par les Chinois avec 534 non-admis et 272 irréguliers. Par rapport à la même période en 1990, on note une progression de 60,36 p 100 de ces nationaux pour les non-admis et 94,28 p 100 pour les irréguliers. La lutte contre l'immigration irrégulière, en général, et le démantèlement des filières, en particulier, constituent des priorités pour la police de l'air et des frontières. C'est ainsi qu'au terme d'une longue enquête, la section judiciaire du service central de la PAF a mis au jour une filière d'immigration irrégulière de ressortissants turcs - dite filière Topkapi - qui avaient franchi clandestinement la frontière italo-française à Vintimille-Menton et qui, ensuite, avaient sollicité l'asile politique avant de se répartir sur le territoire national. La région Provence-Côte d'Azur a absorbé, à elle seule, 45 p 100 de ces immigrants sur les 650 qui ont pu être localisés. La Turquie est un bon exemple de l'action menée, conjointement, par la PAF et tous ceux qui ont en charge le contrôle de l'immigration. Elle occupait, jusqu'ici, la troisième place dans les flux migratoires à la frontière franco-italienne. La baisse spectaculaire (51 p 100) peut s'expliquer, bien sûr, par le démantèlement de filières mais aussi par une série de mesures prises, telles que le rétablissement de visas par les Italiens pour

ces nationaux et la mise en application de l'accord bilatéral de readmission. Le train de décisions annoncées accentuera, sans aucun doute, la coopération existant dans les polices des frontières des deux pays pour mieux lutter contre l'immigration clandestine.

Données clés

Auteur : [Mme Daugreilh Martine](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50545

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4767